

**Conseil Communautaire en date du****Jeudi 28 novembre 2024****Compte rendu de la séance**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit novembre, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Franceschi.

Membre en exercice : 40

Membres présents : 06

Abs : 33

Pouvoirs : 01

Le Président rappelle que le conseil communautaire ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. La présente séance du conseil communautaire fait suite à celle du 21 novembre 2024 au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'était pas atteint.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose la désignation de Madame Pancrace MAURIZI comme secrétaire de séance.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉSIGNE Madame Pancrace MAURIZI comme secrétaire de séance

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le dernier compte rendu du conseil communautaire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte rendu tel qu'il lui a été présenté.

2. Délibération finale d'approbation du Docobas

Le Président, Monsieur Jean-Claude Franceschi, rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la comcom a souhaité élaborer un DOCOBAS afin d'identifier les enjeux auxquels la communauté de communes peut répondre.

Ce diagnostic permet de valider une stratégie d'intervention selon les axes suivants :

- Favoriser l'accès à la terre pour les agriculteurs
- Soutenir une production locale
- Favoriser la transformation et la vente directe
- Préserver les espaces agricoles en plaine

Le plan d'action ainsi que les périmètres d'intervention prioritaires, réalisés par les services de la chambre d'agriculture de la Haute-Corse et la coopérative forestière « a Silva » (Silva coop), ont été proposés et pourront, si besoin, être réévalués en phase opérationnelle.

Vote : Pour : 07 Contre : 00 Abs : 00

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 18h00.